

Rapport 2017 de la COCAPE

La commission cantonale de la petite enfance est un organe consultatif. Son but est d'assister le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que les communes dans la mise en application de la loi J 6 29 ; la commission participe en outre à leurs réflexions sur tous les aspects de la politique de la petite enfance.

Rattachée administrativement à la direction générale de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse, la commission est composée de représentant-e-s de l'État, des communes, des professionnel-le-s concerné-e-s, des milieux de la petite enfance, des syndicats et des parents.

Réactivée au printemps 2017, la COCAPE a choisi de se pencher sur la question de pénurie de personnel diplômé dans les institutions petite enfance ainsi que le remplacement du personnel.

Cette commission se réunit à raison d'une séance ordinaire par trimestre.

En vue du Projet de Loi Petite Enfance pour l'accueil préscolaire (PL 12 197), la COCAPE a mis en standby ses activités afin de travailler sur l'élaboration de propositions d'amendement à ce projet de loi. De ce fait, la commission s'est réunie en session extraordinaire à de nombreuses reprises de novembre 2017 à février 2018.

Amanda Ojalvo / mars 2018